

RELANCE RECENSEMENT

L'agent recenseur vous a remis un courrier pour le recensement.

Mais à ce jour, certaines réponses ne nous sont pas encore parvenues.

Je me permets d'insister sur le caractère obligatoire pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits aux questionnaires du recensement de la population. A défaut, l'absence de réponse peut entraîner l'application d'une amende.

Mais répondre au recensement est plus qu'une **obligation légale**, c'est avant tout un **devoir civique**, simple et utile à tous.

Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir répondre au plus tôt sur le site www.le-recensement-et-moi.fr en utilisant le code d'accès et le mot de passe imprimés sur la notice qui vous a été remise par l'agent recenseur.

Pour toute question relative au recensement de la population, je vous invite à contacter la mairie au 03.25.41.00.49

Les informations recueillies sont **confidentielles**.

Mme Le Maire